Le KAP

Kot Autonome Provisoire

Un projet particulier d'accompagnement des jeunes à l'autonomie

Rapport d'activité 2025
« Le KAP : Un dispositif En Mouvement »



Crédit photo : Maria Baoli – projet « toi (t) la nuit »

KAP Projet Educatif Particulier organisé par le CEMO asbl
86, rue de Parme, B-1060 Bruxelles
T. +32 (0)2 533 05 60, F. +32 (0)2 533 05 69
cemo@cemoasbl.be, www.cemoasbl.be,
www.facebook.com/CEMOasbl

« L'autonomie ne devrait pas être une survie dans le silence,
mais une danse fragile entre soutien et liberté,
un chemin éclairé par des mains tendues, des regards vrais. »

– Fragment du témoignage d'Ambre, Pair-aidante au CEMO – paru dans le JDJ n444

2025 était une année anniversaire !

En effet, au mois d'avril de cette année, nous avons fêté les 15 ans de notre dispositif d'accompagnement à l'autonomie KAP.

C'est depuis 2010 que le CEMO tente, à travers le développement de ce projet, d'apporter des solutions adaptées à la problématique à la fois aiguë et émergente de l'itinérance chez les jeunes. Notre outil « logement » ainsi que l'accompagnement qui y est lié, mêlant des approches individuelles, collectives et communautaires, continue de répondre de manière pertinente aux besoins de ces nombreux jeunes qui connaissent, qu'ils.elles soient encore mineur.e.s ou jeunes majeur.e.s, des situations de rupture et/ou d'errance.

Dans notre dernier rapport d'activité, vous aviez pu découvrir les interviews de plusieurs acteurs clés qui ont contribué au développement du KAP. Pour l'écrit que vous avez entre les mains, nous revenons à une version plus classique… mais cela ne signifie pas que cette dernière année a été moins riche. Le titre choisi pour ce rapport est en effet « Le KAP, un dispositif en mouvement », tant les projets mis en place, qu'ils soient petits ou grands, ont été nombreux ces derniers mois.

Ces quelques pages se déclinent en deux parties.

Dans la première, nous présenterons aux lecteurs les différents chiffres de l'année 2025, ainsi que les éléments d'analyse pertinents qui en ressortent. Ces données vous permettront de mieux appréhender les caractéristiques du public de jeunes qui s'adressent à nous, ainsi que les différentes dimensions spécifiques sur lesquelles nous les accompagnons. Nombre de bénéficiaires, âge, genre, type d'envoyeur.euse, durée et dimensions du travail effectué, accompagnement des jeunes ne pouvant pas bénéficier d'un logement dans notre dispositif : voici quelques-unes des données que nous vous communiquerons.

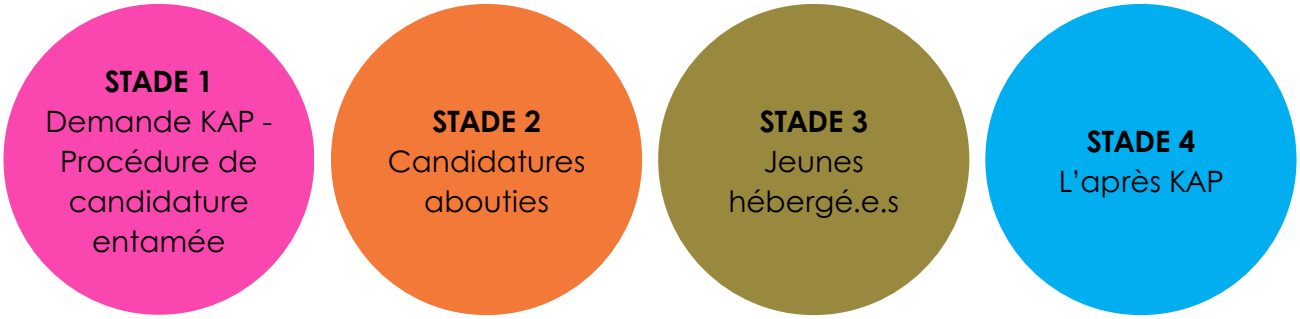
La seconde partie sera, quant à elle, plus qualitative. « *Le logement, parlons-en* », « *les tables du logement* », le développement des dynamiques collectives et communautaires, le « *KAP Stabilisation* » … Ces différentes sections vous permettront de découvrir une partie des développements de ces derniers mois. Nous y présenterons également brièvement les développements imaginés dans les années à venir.

Notons enfin que, afin de rendre ce rapport plus vivant, nos écrits seront illustrés par différentes photos, des témoignages et des constats issus de notre pratique. Donner la parole aux jeunes, tenter de comprendre leurs besoins et faire évoluer notre dispositif en tenant compte de ces regards nouveaux est en effet un des objectifs que nous poursuivons.

Nous vous souhaitons une bonne lecture !

Partie 1 - Le KAP en quelques chiffres

Afin de rendre cette section-là plus lisible possible, nous avons réalisé une ligne du temps basée sur les différentes étapes du parcours d'un·e jeune passé·e par le KAP.



Dans le but de rendre les chiffres KAP les plus clairs possibles, quatre étapes différentes, dans un ordre chronologique, ont été retenues :

La première étape retenue est **la demande KAP**. A cette étape, le·la jeune entame sa candidature KAP. Les différentes procédures KAP entamées sont reprises dans un tableau spécifique, outil dynamique nous permettant de suivre les différents stades de chacune des candidatures entamées.

La deuxième étape consiste en **la candidature KAP**. A ce moment-là, la candidature du·de la jeune est aboutie. Il·Elle remplit l'ensemble des conditions nécessaires à l'entrée et a mené une première réflexion sur les différents points qu'il·elle voudrait mettre au travail s'il·elle entre au KAP (santé, scolarité, travail avec la famille, loisirs, autonomie fonctionnelle, etc.).

Le **comité d'accompagnement du projet**[1] est ensuite informé des candidatures abouties afin de procéder à la sélection dès qu'une place se libère.

La troisième étape consiste en **l'entrée dans une de nos unités d'hébergement**. Les jeunes y sont accompagn·e·s sur un temps plus ou moins long, en fonction des évolutions de leurs projets. Nous utilisons différents outils et canevas qui nous donnent plusieurs informations pertinentes sur les jeunes hébergé·e·s et leurs parcours.

La quatrième étape se situe **après le passage au KAP**. Nous recherchons une solution de logement avec les jeunes qui quittent le logement. Nous continu-

[1] Le comité d'accompagnement KAP prend les décisions importantes concernant le projet en tant que tel, mais aussi concernant chaque jeune. Le comité se réunit pour l'analyse des candidatures. Il se rassemble également plusieurs fois par an pour évaluer le projet et planifier les grandes avancées.

ons d'accompagner une partie de nos jeunes, quelques temps après le passage par nos logements. Nous rencontrons à nouveau tou·te·s les jeunes six mois après leur passage au KAP afin qu'ils·elles nous fassent un retour sur l'impact que notre accompagnement a pu avoir sur leur trajectoire.

1.1. Première étape : demandes KAP – candidatures entamées en 2025

Le KAP s'adresse à un large public, constitué de jeunes âgé.e.s de 16 à 25 ans, sans hébergement stable, en rupture ou en crise avec leur milieu de vie habituel. Ce tableau fera état du nombre de candidatures KAP initiées en 2025. Dans les commentaires de cette section, vous trouverez également des informations plus détaillées concernant l'âge, l'origine géographique, la situation familiale des candidat.e.s.

Tableau 1 : Nombre et âges des demandes KAP en 2025

Type de public	Nombre de demandes et sexe	Pourcentage arrondi
Jeune de moins de 16 ans	1 (1 fille)	1%
Mineur.e âgé.e de 16 ans	4 (3 filles – 1 garçon)	3%
Mineur.e agé.e de 17 ans	49 (23 Filles – 24 garçons – 2 non-binaires)	35%
(Futurs) Parent.e mineur.e âgé.e de 16 à 18 ans	1 (1 fille)	1%
(Futurs) Parent.e âgé.e de 18 à 21 ans (accomplis)	1 (1 fille)	1%
(Futurs) Parent.e âgé.e de 22 à 25 ans avec enfant.s	1 (1 fille)	1%
Jeune âgé.e de 18 à 21 ans (accompli)	73 (33 filles– 37 garçons – 3 non-binaires)	51 %
Jeune âgé.e de 22 à 24 ans (accomplis)	10 (3 filles – 7 garçons)	7 %
TOTAL	**140 (66 filles – 69 garçons – 5 non-binaires)**	**100%**

En 2025, **140 jeunes** ont sollicité le CEMO afin d'entamer une candidature au dispositif KAP. Cela marque **une baisse d'environ 25 % par rapport à l'année précédente**. La demande pour ce dispositif reste importante. Il concerne un nombre significatif de « vieux ados » ou de jeunes adultes en situation d'errance, à la recherche d'un logement et d'un accompagnement adaptés à leurs besoins. Plusieurs **hypothèses** peuvent être formulées pour expliquer cette baisse. En effet, plusieurs partenaires rencontrés récemment nous ont fait part, au-delà de la pertinence du dispositif — qui répond aux besoins de nombreux.ses jeunes en difficulté lors du passage à l'âge adulte — **de la difficulté d'y avoir une place**. Bien que le KAP bénéficie d'une très bonne image qualitative, il ne permet *in fine* de proposer une solution concrète **de relogement qu'à un nombre limité de jeunes, au regard du volume important de demandes**. L'issue de la procédure n'étant pas toujours positive, certain.e.s partenaires hésitent peut-être à orienter les jeunes vers notre service. Nous noterons également que certains secteurs, qui touchent ce public, et qui n'ont pas toujours la capacité de les accompagner, **ne nous envoient que peu de jeunes**. Les jeunes qui s'adressent à nous présentent **des profils et des parcours très hétérogènes** : jeunes « en galère » vivant chez des amis ou membres de la famille élargie suite à un conflit, jeunes devant quitter une institution à l'approche de leur majorité, jeunes hébergé.e.s en maison d'accueil ou en centre d'urgence, jeunes filles enceintes rejetées par leur milieu, jeunes ayant été suivi.e.s ou non par l'aide à la jeunesse, jeunes ayant vécu un regroupement familial et/ou un parcours migratoire, jeunes en situation de transition, etc[2]. Leur point commun réside dans **le fait qu'ils.elles ont tou.te.s vécu une forme de violence au cours de leur parcours**. Concernant l'âge des candidat.e.s rencontré.e.s, nous continuons à toucher **majoritairement des jeunes isolé.e.s âgé.e.s de 17 à 21 ans accomplis (125 jeunes, soit 89 % des candidat.e.s en 2025)**. Cette proportion est équivalente à celle observée l'année précédente. Nous sommes en effet confrontés à de nombreuses situations difficiles autour de la transition vers l'âge adulte. Celle-ci, pour diverses raisons, s'avère complexe pour de nombreux.ses jeunes et peut être synonyme de rupture et/ou d'errance. Cette année, nous avons constaté **une nouvelle augmentation de la proportion de mineur.e.s s'adressant à nous (près de 40 %)**. Ce chiffre s'explique notamment par les liens que nous avons tissés avec les services mandatés de l'aide à la jeunesse[1]. La part des jeunes **âgé.e.s de 22 à 25 ans (10 jeunes, soit 7 %)** reste quant à elle marginale. Ce public est probablement moins demandeur du dispositif, beaucoup ayant déjà connu des expériences résidentielles en logement privé. Nous notons également **peu de demandes émanant de jeunes filles enceintes ou de jeunes vivant avec**

[2] Plus précisément nous avions dans les candidats pour le dispositif, au moment du premier contact avec le CEMO : 46 jeunes encore en famille dans laquelle ils étaient en difficulté, 41 jeunes en errance, 23 en sortie d'une maison d'accueil ou d'un centre d'urgence du secteur du sans-abrisme, 18 jeunes en sorties d'institutions de l'aide à la jeunesse, 7 jeunes en sortie d'institution de soin, 2 jeunes en sortie de centre MENA, 3 jeunes en logement.

un.e enfant. Pourtant, le KAP permet, dans certaines unités de logement plus spacieuses, d'accueillir des jeunes (futur.e.s) parents isolé.e.s. Cela montre que cet aspect du dispositif est encore peu connu et qu'il sera nécessaire, à l'avenir, de poursuivre les actions de communication à ce sujet. Une donnée intéressante concerne **le domicile des jeunes candidat.e.s**. Plus **de 80 % d'entre elle.eux sont domicilié.e.s à Bruxelles**, dans **des communes et quartiers aux caractéristiques socio-économiques très diverses. Vingt-cinq jeunes (un peu moins de 20 % des candidat.e.s)** sont en revanche **domicilié.e.s dans d'autres régions du pays**. Dix d'entre elle.eux sont domicilié.e.s en **Flandre**[3], principalement dans la périphérie bruxelloise. Ces jeunes sont en situation d'errance à Bruxelles, où ils disposent souvent d'un réseau. Ils y sont fréquemment scolarisé.e.s et peuvent s'exprimer en français ou dans les deux langues nationales. **Les quinze jeunes domicilié.e.s en Wallonie** présentent des **profils plus variés**. Ils.elles proviennent de différentes villes et régions et ne connaissent pas toujours bien Bruxelles, avec laquelle le lien est parfois moins évident. Certain.e.s se retrouvent néanmoins en errance dans la capitale, celle-ci offrant davantage de services susceptibles de répondre à leurs besoins que leur lieu de provenance. **Un fait marquant en 2025 est qu'à l'inverse des années précédentes**, nous avons rencontré une proportion **plus élevée de garçons que de filles**. Nos constats de terrain ainsi que les recherches existantes montrent que les problématiques de sans-abrisme et d'itinérance touchent les jeunes de tous les genres. Nous ne disposons pas d'hypothèse spécifique pour expliquer cette évolution, qui sera temporaire. Enfin, comme les années précédentes, quelques jeunes s'adressant à nous étaient engagé.e.s dans **des processus de transition**. Nous rencontrons en effet des jeunes en difficulté sociale et en rupture familiale, exprimant un questionnement relatif à leur identité de genre et/ou à leur orientation sexuelle.

Constat : Lors d'une conférence organisée dans le cadre du Forum « Jeunes en errance » en novembre 2025, Nicolas de Moor[4] a présenté plusieurs éléments issus de la recherche « Jeunes adultes en situation de sans-abrisme et d'absence de chez soi – chiffres et expériences vécues » et différents travaux qui ont suivi et auxquels il a participé. Les données recueillies montrent que le nombre de jeunes de 18 à 25 ans en situation d'errance en Belgique est important. Chez ces jeunes, on retrouve globalement trois grands profils, chacun représentant environ un tiers du public : des jeunes ayant un parcours dans l'Aide à la jeunesse ; des jeunes n'ayant jamais été accompagnés dans ces dispositifs ; des jeunes ayant connu un parcours migratoire (Mineurs non accompagnés – MENA – et ex-MENA). Ils présentent des profils assez diversifiés. Malgré l'hétérogénéité de leurs trajectoires, la recherche met en évidence

[3] Notons que nous tenons une attention particulière à engager des intervenants psycho-sociaux maîtrisant le français et le néerlandais afin d'être en mesure d'accueillir l'ensemble des jeunes, quelle que soit leur langue maternelle.

[4] Chercheur au CIRTES/UCL.

plusieurs points communs : ils sont victimes de mécanismes structurels d'exclusion sociale et ont traversé une série d'événements négatifs, parfois traumatisants. Il souligne également l'importance de certains facteurs de risque et de vulnérabilité, notamment la sortie d'un parcours institutionnel. En filigrane apparaissent aussi les questions d'inégalités et les différentes formes de violences institutionnelles rencontrées dans les secteurs de l'aide à la jeunesse comme dans ceux destinés aux adultes. Par ailleurs, il ressort qu'une partie des jeunes en errance reste largement invisibilisé : pas toujours en contact avec les services, ils n'apparaissent pas toujours dans les statistiques issues des dénombrements. Enfin, le manque de données concernant les mineurs en situation d'errance est également pointé.

Tableau 2 : Envoyeur·euse·s des jeunes en 2023

Secteur	Nombre de jeunes	Pourcentage
Aide à la jeunesse mandatée (dont SAJ et SPJ + AJ flamande)	35	25%
Aide à la jeunesse non mandatée (AMO, Mado, JAC)	20	14%
AMO 24h/24H et centre de crise AJ non-mandatée (SOS jeunes, Abaka, point-jaune)	9	6%
Connaissance, bouche à oreille, ancien.ne.s jeunes du KAP	21	15%
CPAS	8	6%
Sans-abrisme, maison d'accueil et centre d'accueil d'urgence , Bruss'help	17	12 %
Ecole et PMS	6	4 %
Psychiatrie et hôpitaux et équipe mobile, ssm , psychologue et psychiatrie privés	12	9 %

Migration	3	2 %
Autres (planning familiaux, AIS capuche, centre de formation, avocat)	5	3 %
Inconnu	4	4%
Total	140	100%

Une analyse des différents services qui orientent les candidat.e.s montre qu'une grande **diversité de secteurs** continuent de relayer les jeunes vers notre dispositif. Le KAP se situe à la croisée du **« monde » de la jeunesse et des adultes**, et entretient des liens avec de nombreuses institutions. Le **secteur de l'aide à la jeunesse** s'affirme comme le principal secteur orientant des jeunes vers le KAP. Dans le cadre de notre récente reconnaissance en tant que PEP, nous avons approfondi **nos partenariats avec le SAJ (Service d'aide à la jeunesse), le SPJ (Service de protection de la jeunesse)**, ainsi qu'avec plusieurs services mandatés. Cette dynamique se traduit par le nombre important de jeunes orienté.e.s par ces institutions en 2025. Ils représentent **environ 25 % des demandes. L'aide à la jeunesse non mandatée francophone et néerlandophone** (AMO, MADO, JAC, centres d'urgence et de crise, etc.) oriente également un nombre important de jeunes, dans une proportion équivalente. Cumulativement, **ce sont donc un peu moins de 50 % des jeunes qui sont orienté.e.s par le secteur de l'aide à la jeunesse.** Cela laisse penser que la question de la sortie d'institution et de la fin de l'accompagnement dans ce secteur et de la prévention du sans-abrisme est de plus en plus prise en compte par les services. De **nombreux autres secteurs** (sans-abrisme, CPAS, scolarité…), en contact avec des jeunes en difficulté, nous orientent également des candidat.e.s vers le KAP. .Le KAP est plus que jamais un projet à la croisée des secteurs. Nous veillons à entretenir des relations étroites avec un grand nombre d'entre eux. Nous relevons par ailleurs **un nombre important de jeunes suivi.e.s dans le secteur de la psychiatrie et de la santé mentale**, qui constitue lui aussi un canal d'orientation important. Ces jeunes rencontrent souvent des vulnérabilités importantes, dans différentes dimensions. Enfin, **une part non négligeable des jeunes accueilli.e.s arrive sur recommandation d'ancien.ne.s bénéficiaires ou de proches** (15 %). En situation de décrochage, parfois isolé.e.s et ne trouvant plus de soutien dans leur entourage, certain.e.s se présentent sans être

accompagné.e.s par un service. Ils illustrent la problématique du non-recours. Ces jeunes peuvent alors bénéficier d'un accompagnement actif de notre équipe pour diverses démarches parallèles à leur candidature au KAP, telles que l'accès à un revenu, la régularisation administrative, le soutien à la scolarité ou encore la recherche de logement.

1.2. Deuxième étape : candidatures KAP abouties en 2025

Tableau 3 – Candidatures abouties et traitées en 2023, 2024 et 2025.

	2023	2024	2025
Rapport nombre de candidatures abouties/demandes totales	54 /148	68/178	67/140
Pourcentage	36%	38%	47%

Le nombres de candidature qui ont pu être introduite et prise en compte pour une place dans le dispositif KAP est important. De nombreux jeunes ont effet été au bout de la procédure et pu postuler pour un logement KAP. Plusieurs éléments, parmi lesquels l'accompagnement renforcé de l'équipe, le développement de nouveaux moyens de communication avec les jeunes, l'utilisation de nouveaux outils favorisant l'accroche, ainsi que le renforcement des partenariats et de la logique intersectorielle avec l'aide à la jeunesse et les CPAS, facilitant notamment l'accès à un revenu explique ce chiffre.

Toutefois, comme les années précédentes, une partie des jeunes qui franchissent nos portes n'arrive pas au terme de ce processus. Les raisons sont multiples : difficultés d'accès à un revenu, instabilité liée aux conditions de vie, ainsi que les différentes étapes inhérentes à la procédure d'admission. Il convient néanmoins de souligner qu'une proportion importante des jeunes dont la candidature n'aboutit pas bénéficie malgré tout d'un accompagnement de notre service autour de diverses thématiques.

Il est également important de rappeler que les parcours des jeunes sont rarement linéaires. Certain·e·s interrompent parfois l'accompagnement sans explication, avant de revenir plusieurs mois plus tard afin de le reprendre.

En 2025, au-delà de l'accompagnement individuel, **nous avons développé de nouveaux outils** afin de soutenir au mieux les jeunes en candidature KAP afin de multiplier les possibilités de relogement, que ce soit dans d'autres projets ou sur le marché privé[5].

Nous noterons que cet accompagnement renforcé, lors de la candidature, a été un soutien pour certains jeunes. Prêt de 40 d'entre eux ont pu trouver des solutions de relogement. A la suite de notre intervention, vingt-quatre jeunes ont pu trouver un logement (jeunes entrés au KAP compris dans ce chiffre). Cinq ont pu retourner en famille, de manière durable, à la suite du dialogue qui a repris. Six sont entrées dans une maison d'accueil ou dans une institution similaire (Hit). Un jeune a été vers une institution de l'aide à la jeunesse qui lui convenait.

Constat : L'équipe KAP, ainsi que nos partenaires, accompagnent les jeunes en errance au quotidien afin de leur permettre de trouver une voie dans laquelle ils pourront s'épanouir. L'accès à un revenu est une des conditions d'accès au KAP mais également dans d'autres dispositifs. Ce revenu est souvent nécessaire pour que ces jeunes puissent vivre dignement. Sans ce dernier, il est également compliqué d'avoir accès à un logement, souvent nécessaire pour entamer des démarches et un projet. De nombreux jeunes qui viennent nous voir ont difficilement accès à ce revenu, auquel ils pourraient avoir droit, et sont dans une sorte de « non-recours ». Les raisons en sont variées mais nous pointons souvent le manque d'information sur leur droit, la difficulté d'accès aux services et les conditions strictes pour l'obtenir (jeunes trop âgés pour l'AJ et trop jeunes pour le CPAS) et la complexité des démarches à effectuer. Une approche mettant l'accent sur les collaborations et les liens entre les secteurs travaillant avec les ados et jeunes adultes, centrée sur le droit des jeunes, et un accompagnement adapté à leurs besoins en facilitent l'accès. L'équipe KAP, ainsi que ses partenaires, s'investissent pleinement à leur côté, dans ces démarches, afin de leur donner l'opportunité de prendre une nouvelle trajectoire.

5 Les « tables du logement », qui ont commencé en début de février 2025, consistent au développement d'ateliers hebdomadaires dédiés à la recherche de logement, organisés au sein de nos bureaux. Elles ont permis d'accompagner 60 jeunes différent.e.s en 2025 , dont une part importante était en candidature au KAP. Le projet « Le logement, parlons-en », porté par Capuche ASBL en partenariat avec Macadam et le CEMO, vise la mise en place d'ateliers collectifs structurés autour de trois moments clés de la trajectoire résidentielle : « Avant l'entrée dans le logement », « L'entrée dans le logement » et « Bien habiter son logement ». Certain.e.s jeunes en candidature au dispositif KAP ont également pu y participer. Ces projets seront développés avec plus de détails dans la partie qualitative de ce rapport.

1.3. Troisième étape : jeunes entré.e.s et accompagnés dans une de nos unités d'hébergement en 2025

Tableau 4 : catégories des jeunes hébergé.e.s dans le projet en 2025 (âge à l'entrée dans le dispositif)

Type de public	Nombre de jeunes hébergé·e·s	Pourcentage arrondi
Mineur·e âgé·e de 16 à 18 ans	8	24%
Parent·e mineur·e âgé·e de 16 à 18 ans avec enfant·s ou mineure enceinte	0	0%
Parent·e âgé·e de 18 à 21 ans avec enfant·s	1	6%
Parent·e âgé·e de 22 à 25 ans avec enfant·s	1	0%
Jeune âgé·e de 18 à 21 ans (accomplis)	24	70%
Jeune âgé·e de 22 à 25 ans	0	0%
Enfants hébergés	2	-
Total (Jeunes hébergés)	34	100%

Au total, **trente-quatre jeunes ainsi que deux enfants en bas âge** ont été hébergé.e.s en 2025 au sein du KAP. Ce chiffre légèrement inférieur à 2024 est expliqué par deux éléments. Tout d'abord, en seconde partie d'année, nous avons perdu quelques logements dans notre parc (qui seront bientôt remplacés par de nouveaux). Ensuite, nous avons également, à plusieurs reprises, prolongé l'hébergement au-delà de la durée maximum dans le logement (ceci afin de se donner plus de chances de trouver une solution de relogement pour les jeunes en fin de transit). Cela implique qu'il y ait un peu moins de « mouvement » dans les logements. En 2025, nous avons connu 15 nouvelles entrées ainsi qu'une « mutation » (passage vers le KAP court terme[6]). Un changement important par rapport aux années précédentes **est le nombre de mineurs entrés dans le**

[6] Cinq de nos logements KAP sont repris sous le label « court-terme » (bail d'un an, renouvelable deux fois). Ces derniers visent à proposer aux jeunes, passés par le transit, et encore en besoin d'accompagnement, une possibilité de se stabiliser sur un temps plus long.

dispositif. En effet, 5 de ces 15 entrées concernent **des mineurs aidés dans le cadre d'une mise en autonomie de l'aide à la jeunesse.** Le partenariat mis en place avec les services mandants permet de faciliter l'entrée de ces jeunes bientôt majeurs, qui pourront être accompagnés par notre service au-delà des 18 ans. Nous noterons que dans ce partenariat, nous gardons bien le caractère non-mandaté de notre intervention. Ce système, qui est effectif, permet de prévenir de manière intéressante le phénomène d'errance des jeunes à la sortie de l'aide à la jeunesse. A l'instar des années qui précèdent, le public accompagné dans un logement est constitué pour une part importante **de jeunes majeurs isolés entre 18 et 21 ans accomplis**. A noter qu'**environ la moitié de ces jeunes majeurs ont eu un parcours dans l'aide à la jeunesse et ont vécu un placement, pour les autres ce n'est pas le cas**. En 2025, nous n'avons que trois **jeunes mamans (ou futures jeunes mamans) qui ont occupé un logement**. Nous n'avons fait entrer aucun **jeune de 22 à 25 ans**. En mettant ces chiffres en lien avec le tableau repris dans la section précédente, nous constatons qu'une partie importante des jeunes candidats **n'ont pu être admis dans notre dispositif**. Notre parc, qui est limité, ne permet pas de répondre à l'ensemble des demandes. Un **élargissement** de quelques unités sera envisagé dans l'année qui vient. L'ampleur de ce dernier dépendra toutefois des moyens mis à notre disposition ainsi que des logements que nous pourrons capter. Depuis début 2025, nous avons par ailleurs multiplié les outils mis à disposition des jeunes qui n'entrent pas dans le dispositif (cfr. section précédente).

En logement, les jeunes sont accompagnés par deux intervenants s'ils sont dans un projet de transit et par un seul d'entre eux s'ils sont dans un projet de « court-terme ». Les jeunes bénéficient d'un suivi individualisé autour des questions d'autonomie, qu'elle soit fonctionnelle, relationnelle ou globale. En 2025, **nous avons proposé près de 1000[7] rendez-vous individuels aux jeunes résidant dans nos logements. Nous avons également eu environs 280 rendez-vous dans le cadre de candidatures KAP. C'est donc plus de 1200 rendez-vous qui ont été proposés aux jeunes en 2025. Les rendez-vous des jeunes qui sont en logement KAP** se sont fait soit chez eux, soit dans nos bureaux, soit directement au sein d'autres institutions (CPAS, hôpitaux, médecins, AIS, école, ...). Les jeunes ne se sont pas présentés (ou n'étaient pas présents) à environ 30 % des rendez-vous fixés. Notre accompagnement leur a permis d'acquérir plus d'autonomie, que ce soit sur les dimensions fonctionnelles, relationnelles ou globales. Les thématiques abordées sont très diverses. De manière non exhaustive, elles peuvent concerner des démarches administratives, la gestion du budget, la formation et la scolarité, la question du bien habiter et le logement, des questions concernant la santé ou la santé mentale, les liens avec la famille, ... Elles peuvent aussi s'articuler autour de moments de discussions et de rencontres plus informelles. Au-delà de ces rencontres

[7] 967 exactement

individuelles, de **nombreux échanges sont réalisés avec les jeunes à travers le téléphone et les réseaux sociaux**. Des moments de **rencontres collectives** sont également régulièrement organisés.

Constat : Une dimension régulièrement travaillée est la question de la scolarité et de la formation. Beaucoup de jeunes rencontrés sont en effet en décrochage scolaire. Ces derniers ont connu des inégalités scolaires, qui se marquent depuis la petite enfance. Par ailleurs les difficultés familiales connues, leur parcours souvent instable et les différentes périodes d'errance connues rendent difficile l'investissement dans un projet continu et cohérent. Le passage à la majorité est synonyme de changement dans leur statut. En fonction de leur âge, des portes se fermeront alors qu'au contraire d'autres peuvent s'ouvrir. En manque de repères dans ce système complexe, nos jeunes sont en demande d'être accompagnés au mieux dans les choix qu'ils peuvent faire dans cette période qui marquera leur futur. Nous remarquons qu'une partie des jeunes imaginent s'inscrire dans un parcours classique et obtenir un CESS. La possibilité de passer ce certificat à distance par le jury central est souvent une option qu'ils retiennent. Toutefois, l'organisation que demande le fait d'étudier seul à domicile est bien souvent trop compliquée pour eux. Ils se tourneront alors bien souvent, après cette expérience, vers un programme de formation, qui est plus adapté à leur statut de jeunes adultes.

Tableau 6 : taux d'occupation des unités de logement en 2025

Commune	Nombre de nuitées possibles	Nombre de nuitées réelles	Taux d'occupation
Etterbeek 1040 (1 logement)	93	93	100 %
Ixelles 1050 (9 logements)	2950/3061	2950	96 %
Saint-Gilles 1060 (5 logements)	1737/1825	1737	94 %
Anderlecht 1070 (5 Logements)	1003/1047	1003	96 %
Molenbeek 1080 (2 logements)	702/730	702	96 %
Forest 1190 (1 Logements)	365/365	365	100%
Total	**7121**	**6850**	96 %

Grâce à notre partenariat avec six AIS, nous avons mis à disposition 23 logements à destination des jeunes en 2025. Ces logements, combinés à l'accompagnement proposé, constituent un socle essentiel permettant aux jeunes de se stabiliser. Ils représentent également, pour notre équipe, un levier important afin de favoriser la prise d'autonomie. Nous disposons de logements de transit (conventions de trois mois renouvelables trois fois), ainsi que de quelques logements dits « court terme », visant à stabiliser certain.e.s jeunes sur une période plus longue. À travers ces logements, nous développons des dynamiques de rencontre et de solidarité. Plusieurs d'entre eux sont intégrés à des projets d'habitat solidaire. Une **dynamique collective spécifique est notamment développée au sein du logement Léon** (9 chambres, dont 5 destinées à des jeunes et 4 à des réfugié.e.s politiques – en collaboration avec Convivial et l'AIS LPT) ainsi que du **projet Industrie** (8 appartements, dont 2 destinés à des jeunes et plusieurs à des personnes plus âgées – en collaboration avec Un Toit 2 Âges, Convivial et l'AIS La MAIS). Le **projet**

Chimiste (5 chambres, dont 2 destinées à des jeunes et 2 à des réfugié.e.s politiques – en collaboration avec Convivial et l'AIS AISAC), qui s'inscrivait dans une logique similaire, a malheureusement dû être abandonné en cours d'année suite à la cessation des activités de l'AIS AISAC. Les loyers et charges des chambres et espaces mis à disposition **varient en fonction des caractéristiques propres à chaque logement**. Dans certains projets d'habitat solidaire, il arrive que les jeunes puissent constituer une épargne significative, leur permettant de faciliter leur relogement à l'issue du projet.

Notre procédure d'entrée dans le KAP permet de réduire au maximum les délais entre un départ et une nouvelle admission[8]. Au total, nous pouvons donc constater que sur l'ensemble des unités dont nous disposions en 2025, nous avions atteint un **taux d'occupation de 96 %**. Ce dernier s'est amélioré de 3 % par rapport à l'année précédente. Ce **taux record** a été obtenu grâce à l'excellent travail de notre équipe lors de la préparation d'une entrée ainsi que grâce à la bonne collaboration avec nos AIS partenaires. La qualité du parc du logement proposé s'est également améliorée ces dernières années. De ce fait, peu de travaux de rénovation et de remise à neuf sont nécessaires à l'entrée dans le logement. Nous soulignerons également que ces dernières années ont d'ailleurs été marquées, par des difficultés financières chez nos partenaires logements. Certaines d'entre elle, ont dû revoir leur mode de fonctionnement et favorise l'entrée rapide d'un locataire lorsqu'un logement est vacant. De notre côté, nous sommes d'autant plus attentifs à la question des vides locatifs, à la mise en ordre administrative de nos locataires, aux éventuels soucis de dettes ainsi qu'à l'entretien de l'habitat.

[8] Nous avons la possibilité de recevoir une nouvelle demande et de démarrer l'analyse de la candidature à tout moment sans attendre qu'une place se libère ; nous ne fonctionnons pas sur base d'appel à candidatures.

1.4. Quatrième étape : le post-KAP – hébergement des jeunes passés par le logement de transit en 2025

Type de « solutions » trouvées	Nombre de jeunes hébergé·e·s
Vers un logement stable de type appartement ou kot	11
Vers un autre projet similaire ou un centre d'accueil	1
Retour chez les parents, un membre de la famille, chez un proche dans une situation stable	2
Retour chez les parents, un membre de la famille, chez un proche dans une situation instable	0
Retour vers une situation instable – en errance chez des amis ou en hôtel	1
Total	15

Nous tenons une attention particulière à sur les solutions de relogement après le passage par notre dispositif. Nous tentons au maximum que les bénéficiaires **aillent vers un projet qui leur conviennent pour le futur**. Cet aspect de notre travail, dans lequel nous mettons beaucoup d'énergie, **est rendu compliqué par la difficulté de trouver des logements de qualité à des prix abordables**. Afin de poursuivre cet objectif, nous avons **développé de nombreux outils** (guide logement, liens spécifiques avec certains dispositifs, liste de propriétaire acceptant un public jeune et précarisé, projets « le logement parlons-en » et « table du logement » …). Nous avons également envisagé, dans certains cas, **une courte prolongation au-delà de la durée maximale dans le projet**. En 2025, nous avons obtenus d'**excellents résultats** sur ce point. En effet, **la grande majorité des jeunes ont pu être relogé dans des bonnes conditions**. Sur les 15 jeunes ayant quitté le dispositif 11 jeunes ont en effets pu trouver un logement sur le marché privé (6 vers un studio ou un appartement et 5 vers un logement de type Kot). Les logements trouvés par les jeunes sont pour une part d'entre eux en collocation, les studios et appartement étant bien souvent plus difficile d'accès au vu de leurs revenus. Si le jeune accompagné, refuse les projets au sein duquel certains espaces sont partagés, cela peut compliquer fortement la recherche d'une solution d'après-KAP. De ce fait, avoir le statut étudiant, facilite grandement l'obtention de ce type de logement. Notons également qu'au vu des listes d'attente importantes, il est compliqué pour nos jeunes d'avoir accès à des logements publics ou semi-publics. Nous envisagerons

toutefois, dans les mois à venir, à mettre en place un partenariat[9] avec une ou plusieurs sociétés de logement sociaux afin de faciliter l'accès à un logement durable pour nos jeunes. Sur le total des jeunes sortis, **deux ont été vivres chez un membre de la famille**. La prise de distance que l'occupation d'un logement KAP peut avoir pour conséquence que les relations avec la sphère familiale peuvent s'améliorer. Pour ces deux jeunes, nous estimons que cette sortie était positive et s'inscrit dans un projet réfléchit et durable. Une autre jeune, a quant à elle fait le choix d'aller vers une institution de soin, dans lequel elle pouvait rester un temps plus ou moins long et à abandonner son logement. En 2025, **un seul jeune est retourné en situation d'errance**. Arrivé en fin de transit, il était impossible de le prolonger. Nous soulignerons également qu'une fin de l'hébergement dans le dispositif KAP **n'implique pas pour autant une fin de notre accompagnement**. Une partie importante des jeunes **sortis sollicitent encore régulièrement notre aide sur différentes thématiques** (nouveau réseau, aide administrative, liens avec le propriétaire et le CPAS, espace d'écoute…). Après un temps plus ou moins long, le jeune, plus à l'aise par rapport aux différentes dimensions de l'autonomie, se sent prêt à « voler de leurs propres ailes » et/ou de trouver un soutien auprès d'autres services. Nous gardons des liens informels avec une partie importante des bénéficiaires passés par notre dispositif mais n'avons pas de données objectives par rapport à leur trajectoire à long-terme.

Constat : Les jeunes, et plus particulièrement ceux qui connaissent une situation de vulnérabilité, rencontrent de grandes difficultés pour avoir accès à un logement décent. Cela a une influence importante sur leur parcours. Cette crise, qui n'est certes pas nouvelle, mais qui est de plus en plus aiguë, continuent de susciter nombre d'inquiétude. Le besoin urgent d'investir davantage dans la prévention pour empêcher les jeunes et leurs familles de tomber dans la précarité ainsi que la mise en place de toutes une série de mesures concrètes facilitant l'accès à ce bien de base sont à nouveau souligné par nos équipes. Le droit au logement pour tous et toutes, doit être porté de manière forte, à différents niveaux de pouvoir politique. A notre niveau, le développement des « tables du logement » et « du logement parlons-en! » sont des outils mis en place afin de favoriser l'intégration dans un parcours résidentiel des plus jeunes.

[9] L'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale organise la location des logements des sociétés de logement sociaux géré par la SLRB. A travers son article 37, elle permet aux SISP de réaliser des conventions permettant des **attributions prioritaires de logements sociaux** pour certains publics spécifiques.

Partie 2 – Des rencontres et des projets (Le travail communautaire)

2.1. La mise en place d'une dynamique intersectorielle

Nos différentes actions, afin qu'elles soient effectives et répondent au mieux aux besoins des jeunes, doivent se construire dans une dynamique intersectorielle. En 2025, nous avons continués de construire un réseau de services et de secteurs qui s'adressent tout autant à un public de vieux ados que de jeunes adultes[10]. De manière plus précises, et sans être exhaustif, les secteurs partenaires sont l'aide à la jeunesse (mandatée et non mandatée), le logement (Ais, SPIP, …), l'aide sociale générale (CPAS), la santé mentale (SSM, hôpitaux…), la scolarité et la formation.... Notons encore que ces collaborations ne sont pas à sens unique. En effet, les secteurs cités sont également régulièrement les envoyeurs de jeunes pouvant être intéressés par nos projet. Dans cette partie du rapport d'activité nous développerons les différents liens que nous avons tissés dans ces secteurs, que ce soit dans des rencontres inter-services mais aussi via des engagements dans des plates-formes associatives et groupes de travail. En effet, réfléchir ensemble et interpeller les pouvoirs politiques et le grand public par rapport aux situations des jeunes les plus vulnérables fait également partie de nos missions. Dans cette section, nous mettrons également en avant la rencontre marquante entre les jeunes du KAP et sa majesté la reine Mathilde, qui a eu lieu au sein du projet Léon, en date du 10 avril.

2.1.1. Rencontres inter-services

Services de l'aide à la jeunesse mandatée :

Ces rencontres visaient à mieux faire connaître notre dispositif afin d'envisager des relais et de mieux prévenir le risque d'errance en sortie d'institution[11]. Lors de ces dernières, nous avons pu présenter le KAP, évoquer les partenariats possibles pour les jeunes sortant de ces structures d'hébergement. Nous avons également pu proposer, à titre préventif, qu'une formation autour de différents enjeux liés

[10] Le développement de la mise en place de cette dynamique intersectorielle au sein du KAP tournée autour de la prévention des ruptures au passage à l'âge adulte a notamment été possible grâce au soutien du Fonds Monique Van (frb). Ce fonds a permis également de financer le lancement des tables du logement.

[11] Les services de l'aide à la jeunesse rencontrés ont été les suivants : L'Olivier - 24/02/25, SAS Le Seuil – 24/03/25, Clair Matin - 26/03/25, Foyer Lila Monod – 23/04/25, Maison d'accueil Prince Albert – 23/04/25, SAS Parenthèse – 12/05/25, La Tramontane – 21/05/25, SASE Tremplin - 18/08/25, EMA de Bruxelles – 17/11/25. Nous avons également, le 14/2, eu l'occasion de rencontrer les juges de la jeunesse de Bruxelles. Nos contacts avec le SAJ et le SPJ ont quant à eux été très réguliers.

au logement soit réalisée au sein de ces institutions. Ces dernières pourront avoir lieu dans certaines d'entre elles grâce au projet « le logement parlons-en ». Aussi, en 2025, plusieurs contacts et rencontres avec le SAJ et le SPJ ainsi qu'avec l'administration de l'aide à la jeunesse ont eu lieu. Elles visaient à mettre en place un partenariat afin que des jeunes en fin de parcours dans l'aide à la jeunesse, à l'approche de la majorité, et n'étant pas prêts à vivre seuls, puissent intégrer plus facilement le KAP et dépasser certaines barrières administratives rencontrées. Plusieurs jeunes ont pu intégrer notre projet dans le cadre de ce partenariat.

Constat : Les services de l'aide à la jeunesse sont bien conscients des difficultés rencontrées pour les jeunes les plus vulnérables en sortie d'institution. Le partenariat, avec le SAJ et SPJ, qui a pu aboutir dans le courant de l'année 2025, permet la possibilité d'un financement de la mise en autonomie du jeune au sein de notre dispositif, malgré son caractère non-mandaté. Le jeune, entré en tant que mineur, pourra évidemment rester, de manière discontinue, au-delà de ses 18 ans, moyennant, par exemple, la prise en charge par un CPAS. De ce fait, nous évitons la rupture connue par nombre de jeunes en sortie d'institution lors du passage à la majorité. Ce partenariat est effectif et, à ce jour, plusieurs mineurs ont pu intégrer le KAP dans ce cadre.

Rencontre avec les partenaires Logement :

Ces rencontres avaient pour objectif de rencontrer des partenaires pouvant mettre à disposition de nouveaux logements KAP et d'offrir plus de possibilités de relogement aux jeunes en fin de parcours. Pour ce faire, des rencontres avec les agences immobilières sociales (AIS) déjà partenaires ont été organisées. À la suite de ces dernières, certaines ont accepté d'élargir notre cadre de collaboration en envisageant de nous proposer de nouvelles unités dans le futur. Quatre nouvelles AIS, avec qui nous n'étions pas encore en partenariat, ont également été rencontrées (AIS d'Uccle, AIS de Forest, AIS Comme chez toi, AISE – AISE étudiante). Des nouvelles conventions ont été signées avec trois d'entre elles, que ce soit pour venir compléter notre parc existant ou pour favoriser le relogement des jeunes en sortie de transit (AISE). À noter que nous avons également établi des contacts avec une société de logement social bruxelloise (SPIP), qui envisage, à travers une convention qui commencerait dans le courant de 2026, de proposer des logements durables aux jeunes accompagnés.

Rencontre avec des services de santé mentale

Au niveau de la santé mentale, au-delà de notre investissement dans des groupes de travail spécifiques, nous avons été à la rencontre de nouveaux

services qui pourraient être des futurs partenaires[12]. Différents types de collaboration (relais, supervision, échange de pratique...) sont envisagés avec ces derniers. Une convention de partenariat spécifique sera signée prochainement avec certains d'entre eux, afin de soutenir plus spécifiquement les jeunes les plus vulnérables qui intègrent nos dispositifs de logement. Par ailleurs, nous envisageons également de mettre en place pour l'ensemble de nos jeunes des actions de prévention au niveau de la santé mentale. Ces différents partenariats peuvent être des relais pertinents par rapport à cet aspect de notre travail.

Autres secteurs

L'accès à un revenu est nécessaire pour que ces jeunes puissent vivre dignement. Ce dernier est une des conditions d'accès au KAP, mais également à d'autres dispositifs ou à un logement privé. Sans ce dernier il est également compliqué d'avoir accès à « un chez soi » et une certaine stabilité résidentielle, souvent nécessaire pour entamer des démarches et un projet. De nombreux jeunes, qui viennent nous voir, ne jouissent pas de ces droits et sont dans une sorte de « non recours ». A ce titre les collaborations avec les CPAS (pour les majeures) et l'aide à la jeunesse (pour les mineurs), qui peuvent permettre aux jeunes d'avoir accès à un revenu, ont toutes leurs importances. A ce titre nous avons continué à prévoir des rencontres avec les services sociaux des **CPAS de Bruxelles** afin d'améliorer nos collaborations et d'en créer de nouvelles. Les équipes des CPAS d'Ixelles, de Saint-Gilles, d'Auderghem, de Watermael-Boitsfort ont été rencontrées. D'autres suivront au courant de cette nouvelle année. Par ailleurs, nous avons également rencontrés, en 2025, différents services **actifs avec les parents solo et pouvant donc être un soutien concret pour les jeunes mamans que nous accompagnons.** Nous continuons également de rencontrer, de manière plus sporadique des potentiels partenaires d'autres secteurs. Nous continuons également a maintenir des liens avec **nombres de services actifs dans le cadre du sans-abrisme et plus particulièrement ceux qui s'adressent spécifiquement aux plus jeunes (Macadam, Hit 18-25,@tome 18-24, Steps Forwards ...).**

12 SSM de l'ULB – 1/9, Maison Médicale Couleur Santé – 15/9, centre de jour Enaden – 15/9, Infor-Drogue et addictions – 13/10, SSM de l'ULB – 1/9, contacts et échanges mail avec les équipes mobiles Bru-Stars et les infirmiers de rue – septembre 2025.

Constat : Chez les jeunes en sortie de parcours d'aide à la jeunesse, le passage vers l'âge adulte est un moment nodal, qui peut être synonyme de crise. Les réalités vécues par ces jeunes, mineurs ou jeunes majeurs, sont hétérogènes et recouvrent une diversité de trajectoires. En risque de rupture, voire d'errance dans certains cas, ces jeunes se retrouvent face à une insuffisance de supports et de soutiens. Ils ont des besoins très diverses et recouvrent tout autant des problématiques en lien avec le logement, la santé et la santé mentale, les finances, l'accès à un revenu, la formation et la scolarité, ... Accompagner au mieux ces transitions s'inscrit donc nécessairement dans une dynamique intersectorielle et via de multiples projets.

2.2. La rencontre avec sa majesté la reine dans le logement Léon

La reine Mathilde a rencontré, ce jeudi 10 avril 2025, différents jeunes accompagné au sein du KAP. Cette rencontre a eu lieu au sein de la maison « Léon », qui a accueilli une cinquantaine de jeunes depuis son ouverture en 2014. Après une visite du lieu, la reine s'est entretenue avec certains bénéficiaires. Nos jeunes se sont montrés très motivés et intéressés par cette rencontre, lors de laquelle ils ont pu faire part de leur parcours et de leur vécu. Cette dernière s'inscrivait dans le cadre des activités de l'asbl Solidarité Logement, qui a reçu un soutien de la part des œuvres de la Reine, et a contribué à la mise en place du projet Léon.

2.3. Nos groupes de travail, engagements associatifs, supervisions et formations

Les coordinations et groupes de travail auxquels nous participons sont les suivants:

- Groupe « *Jeunes, Autonomie, Logement* » - RTA/Réseau Wallon de Lutte Contre La Pauvreté – membre
- Conseil de prévention de Bruxelles – membre
- Groupe logement de la coordination sociale du CPAS de Saint-Gilles – membre – dans ce cadre nous avons participé à la soirée Badala (syndicat des propriétaires responsables), qui a eu lieu à la maison du Peuple le 13/11/2025.
- Groupe de travail, « identité de genre et minorité » - ligue bruxelloise de santé mentale – participant
- Groupe de travail « Housing First For Youth » organisé par Capuche asbl
- Groupe de travail précarité étudiante – Forum Bruxelles Contre les Inégalités
- Groupe de pilotage du projet des rencontres internationales Jeunes en errance (qui a eu lieu à Saint-Gilles les 25-26-27 novembre 2025).
- Comité de pilotage du projet du « Logement Parlons-en ».

Les organes d'administration d'associations auxquels nous participons sont les suivants :

- Organe d'administration de **Capuche asbl** – membre.
- Organe d'administration du projet inter-sectoriel **Macadam** – membre.

Nous avons également plusieurs moments d'intervisions et de supervision :

- Supervision d'équipe avec Synergie ASBL (toutes les 6 semaines)
- Supervision du SMES autour de la pair-aidance (mensuelle)
- Supervision clinique de la ligue de santé mentale (mensuelle)
- Partage d'expérience avec psy-bru (16/9, 30/9, 7/12)
- Intervision avec les autres membres de l'équipe CEMO (en cas de besoin)

L'équipe KAP participe également à **différents moments de formation**. Ces dernières sont mises en place au regard des problématiques rencontrées sur le terrain. En 2025, nous avons entre autre participer à des formations sur des thématiques diverses.

2.4. Colloques et journées d'étude, articles sur le KAP

Nous sommes également sollicité.e.s pour **des journées d'études, colloques et pour témoigner de notre expérience de l'accompagnement :**

15/04/25 : Namur – La bourse – une journée d'échanges et de réflexions avec le secteur de l'aide à la jeunesse au sujet de l'accompagnement des jeunes sur le chemin de l'autonomie - Asbl Impulsion. Participation à la conférence introductive et présentation d'un atelier autour de la question du logement. Témoignage des réalités vécues par les jeunes par notre pair-aidante.





25/11/25 au 27/11/25 : Bruxelles – Rencontres jeunes en errance – En novembre 2025, ont eu lieu les journées « jeunes en errance » à la maison du Peuple de Saint-Gilles. L'organisation de ces journées a permis à des équipes de terrain et aux jeunes qu'elles accompagnent, venant de France et de Belgique, de se rencontrer et d'échanger sous différents prismes. Ces journées, qui ont rassemblé plus d'une centaine d'acteurs, ont été portées et financées par le Forum Bruxelles Contre les Inégalités et le CEMEA France, en partenariat avec Capuche asbl, CEMEA Belgique et le CEMO. Nous y avons présenté un atelier ainsi que participé à la table ronde sur les jeunes en sortie d'institution. Nous y avons également relayé différents témoignages de jeunes à travers l'exposition du projet « toits la nuit » que nous avons réalisée en partenariat avec la photographe Maria Baoli[13].

Différents articles ont également été écrits sur le KAP en 2025 :

- Le journal du droit des jeunes – numéro 444 « L'autonomie des jeunes ».

- Article écrit par la Féantsa[14] autour des bonnes pratiques autour des jeunes et du sans-abrisme en Europe (à paraître en janvier 2026).

- Différents articles de presse parus dans la presse à l'occasion de la visite de la reine dans la maison « Léon ».



[13] La série photographique « toi(ts) la nuit » de Maria Baoli explore ces questions à travers le regard et le quotidien de jeunes qui, pour diverses raisons, ont quitté leur foyer et sont restés en marge de la société. Au-delà de la stigmatisation et des fragilités résultant de leur situation, l'identité de genre et l'héritage culturel peuvent constituer une barrière sociale supplémentaire. Dans ces circonstances, le foyer nous est présenté comme un miroir, avec un nécessaire processus d'introspection. Ce projet est également une immersion dans la génération Z, née avec la révolution numérique, pour l'étudier en profondeur, avec ses préoccupations et son expressivité. https://mariabaoli.com/

[14] Féantsa : Fédération européenne des organisations nationales travaillant avec les sans-abri.

Partie 3 – Le travail collectif

3.1. Le projet « table du logement » (TL)

Le projet des tables du logement a été mis en place suite à une observation récurrente de l'équipe du CEMO : un nombre significatif de jeunes suivis, qu'ils soient en fin de parcours KAP, candidats à ce projet ou simplement demandeurs d'un accompagnement, rencontrent de grandes difficultés dans leur recherche de logement. Ces difficultés mènent parfois à des situations de sans-chez-soirisme ou à des conditions de logement précaires, instables, voire insalubres. Face à ce constat, il est apparu essentiel de mettre en place un accompagnement collectif, régulier et pédagogique autour de cette problématique. Ce projet rejoint également la philosophie du projet KAP : « J'ai un lieu, je me pose, je suis en sécurité, j'ai le temps de réfléchir, de construire un projet ». Les tables du logement visent donc à favoriser l'autonomie des jeunes dans leur insertion résidentielle, en leur offrant des outils concrets et un accompagnement structuré. Les tables du logement se déroulent tous les mercredis après-midi, en deux temps : de 14h à 15h30 a lieu une animation sur plusieurs thématiques liées au logement, et de 15h30 à 17h un moment de recherche active encadrée sur ordinateur. Le contenu des deux ateliers est basé sur une pédagogie active : jeux de rôle, mises en situation, exercices pratiques, constitution de dossier locatif, simulations d'appels ou de visites, rédaction de mails ou lettres de motivation, etc. Les jeunes y apprennent aussi à lire une annonce, à y repérer les fausses, à contacter un propriétaire par téléphone, à poser les bonnes questions, à comprendre les charges locatives ou à constituer une garantie locative. Ces dernières ont été soutenues par le Fond Baronne Monique van Oldeneel tot Oldenzeel, qui nous a permis d'y mettre des moyens humains. Le fond digital for youth nous a également soutenu afin de mettre à disposition des ordinateurs pour la recherche de logements avec les jeunes.

3.1.1. Bilan Table du logement

Période : de février à décembre 2025

- Fréquence : toutes les deux semaines de février à avril, puis **hebdomadaire à partir du 7 mai (Pas d'atelier prévu lors de la semaine du conseil éducatif)**
- **Total ateliers TL en groupe proposés : 34**
 - Dont 4 ateliers sans aucun participant à la TL (dont 1 des 4 ateliers avec uniquement 2 jeunes pour la Recherche de Logement (RL), mais sans participation à l'atelier TL)
 - Dont 2 ateliers qui ont dû être annulés car l'intervenante était absente

Nombre de propositions de TL faites entre février et décembre

Statut des jeunes	Nombre de propositions faites
Jeunes en KAP (dont certaines TLs leur ont été proposés quand ils étaient en candidature)	91
Jeunes en candidature	242
Jeunes hors candidature	109
Total	**442**

Moyenne de propositions par TL : 442 propositions / 34 TL = **13**

Sur un total de 442 propositions, la majorité concerne les jeunes en candidature (242 propositions), les suivis des jeunes hors candidature (109 propositions), et enfin les jeunes dans le projet KAP (91). En moyenne, chaque atelier de recherche logement a permis de faire environ 13 propositions.

Participations aux TL

Statut des jeunes	Nombre de participations	Taux de participation
Jeunes en KAP	28	30,77% (28/91)
Jeunes en candidature	24	9,92% (24/242)
Jeunes hors candidature (contactés)	17	15,60% (17/109)
Jeunes hors candidature (venus spontanément)	4	---
Total	**442**	**16,52% (73/442)**

Le tableau présente le taux de participation des jeunes aux ateliers de recherche de logement en fonction de leur statut. Parmi les jeunes en KAP, il y a un taux de participation de 30,77 %, ce qui indique un bon taux d'engagement parmi ceux qui sont déjà dans le projet (en gardant en tête que la participation à ces 2 ateliers est obligatoire pour ces jeunes). En revanche, la participation est plus faible chez les jeunes en candidature, avec seulement 9,92 % de participation. Les jeunes hors candidature, qu'ils aient été contactés (15,6 %) ou venus spontanément (aucun taux calculable ici), montrent un intérêt plus limité. En tout, sur 442 propositions faites, 73 participations ont été enregistrées, soit un taux global de 16,52 %. Cela suggère qu'il y a un potentiel d'amélioration dans l'implication des jeunes en candidature et des jeunes hors candidature, nécessitant peut-être une approche plus ciblée ou adaptée pour augmenter la participation.

Répartition des participations aux ateliers en collectivité

Statut des jeunes	1 seule TL	2 TL	Total
Jeunes en KAP	8	11	19
Jeunes en candidature	14	5	19
Jeunes hors candidature	13	4	17
Total	**35**	**20**	**55 + 5 (en ind.)**

Le tableau montre le nombre de participations des jeunes à une ou deux séances de TL en fonction de leur statut. Parmi les jeunes en KAP, 8 ont participé à une seule séance et 11 à deux séances, ce qui témoigne d'un engagement modéré. Du côté des jeunes en candidature KAP, 14 ont assisté à une seule séance et 5 à deux, montrant un taux de participation plus faible au deuxième atelier. Enfin, parmi les jeunes hors candidature, 13 ont participé qu'à une seule séance, et 4 aux deux séances. Ces jeunes accompagnaient souvent un jeune en KAP ou en candidature et nous n'avions bien souvent pas leurs coordonnées pour les contacter afin qu'ils participent au second atelier. En total, sur 55

participations, 35 jeunes ont suivi une seule séance et 20 ont participé à deux séances, ce qui met en évidence une certaine rétention dans l'engagement des jeunes, mais aussi une marge d'amélioration dans la fidélisation à ces ateliers. On peut également compter 5 jeunes en plus qui ont, quant à eux, eu un atelier « table du logement » en individuel en dehors du mercredi après-midi car ils n'étaient pas disponibles à ce moment-là, avaient de l'anxiété sociale… **60 jeunes** ont donc participé à minimum un atelier des tables du logement.

3.1.2. Évaluation des tables du logement – avis des jeunes

Enfin, à l'issue de chaque atelier, les jeunes étaient invités à compléter un questionnaire d'évaluation. Celui-ci leur demandait notamment d'auto-évaluer leurs connaissances en matière de recherche de logement avant l'atelier (1 = « j'avais tout à apprendre » ; 5 = « la recherche de logement n'avait plus de secret pour moi »). En moyenne, leur niveau de connaissance était estimé à **2,76/5 avant** l'atelier, contre **3,83/5 après** celui-ci. Ces résultats montrent ainsi une augmentation moyenne du sentiment de maîtrise de la recherche de logement à l'issue de la participation à un atelier.

3.2 Le projet « le logement parlons-en »

« Le Logement, parlons-en » est né d'une initiative collective portée par plusieurs acteurs bruxellois, visant à répondre à un besoin identifié de formation et d'outils pratiques en matière de logement. Le projet s'adresse spécifiquement aux jeunes bruxellois en situation de vulnérabilité, confrontés aux difficultés liées à la recherche d'un logement, qu'ils soient encore mineurs ou déjà majeurs. Ces derniers, bien qu'accompagnés par des équipes psycho-éducatives qualifiées, se heurtent à un obstacle majeur : l'accès à un logement correct et financièrement accessible, condition indispensable à l'acquisition de leur autonomie. Cet accès est entravé par de nombreux facteurs, notamment le niveau élevé des loyers sur le marché privé, les lenteurs et dysfonctionnements administratifs, la saturation du logement public ou semi-public, les discriminations, ainsi que le manque de politiques publiques adaptées aux jeunes. « Le Logement, parlons-en » prend la forme de formations collectives destinées à ces jeunes et aux professionnels qui les accompagnent, avec pour objectif de leur fournir des informations et des outils concrets afin de renforcer leur capacité à faire valoir leur droit au logement. La formation se décline en trois modules, portant respectivement sur les étapes de la recherche d'un logement, de l'entrée dans celui-ci et de sa gestion au quotidien et du bien habiter. Les formations sont co-animées par des pairs-aidants, aux côtés des formateurs. Cette démarche favorise une approche à la fois pratique et participative, et crée des espaces de rencontre entre des jeunes souvent isolés et confrontés à des problématiques similaires. Au-delà des contenus pédagogiques et des outils transmis, ces temps de rencontre permettent également de mettre les participants en lien avec des services de première ligne susceptibles de les accompagner. Enfin, les trois modules offrent un espace de parole et de partage des expériences vécues, favorisant une réflexion collective et la construction de revendications communes portées par les jeunes concernés. Le projet, porté par capuche asbl, mais piloté avec le CEMO et Macadam, est soutenu par le conseil de prévention de Bruxelles. Le Forum Bruxelles-contre les inégalités ainsi que droits des jeunes Bruxelles participent à son comité d'accompagnement.

3.3. Le projet Bande Dessinée

L'idée de ce « projet BD » émerge dans la continuité du travail mené depuis 2021 par le CEMO avec la photographe Maria Baoli. En début 2025, après avoir pris connaissance de l'ouvrage « Un petit expresso sans sucre » de l'asbl l'Ilot une nouvelle idée a émergé : la création d'une bande dessinée autour des réalités rencontrées par les jeunes du dispositif KAP. L'objectif est similaire aux projets socio-artistiques menés précédemment. Il permettra en effet aux jeunes, dans un espace-tiers, d'exprimer leur vécu à travers des images et des mots, tout en sensibilisant aux défis spécifiques qu'ils rencontrent. Le projet leur permet également de rencontrer d'autres jeunes, dans un cadre bienveillant favorisant l'expression et, in fine, de renforcer leur santé mentale. L'approche sera holistique, mais c'est autour de cette thématique spécifique que se tissera le fil rouge de ce nouveau projet. Des rencontres individuelles ainsi que des ateliers collectifs seront organisés en partenariat avec différents artistes spécialisés dans la bande dessinée. Au-delà de la découverte d'une pratique artistique, ces moments de rencontres permettront de récolter leurs paroles et leurs dessins, de manière individuelle et collective. La production finale reflétera au plus près leur réalité et leurs expériences. Les jeunes participeront activement à cette réalisation, dont ils pourront être fiers. La mise en place de ce projet a été rendue possible grâce au fond van der Mersch qui vise à soutenir la santé mentale des jeunes.

Constat : Face à une société très inégalitaire, qui connaît une crise du lien, et dont les modèles classiques de socialisation ne font plus toujours sens, beaucoup d'adolescents et de jeunes adultes expriment un mal-être, de l'anxiété, de la dépression, voire des troubles plus profonds. Pour les plus vulnérables, dont les liens familiaux ou institutionnels sont fragiles, ces difficultés peuvent mener à des ruptures et à des parcours d'errance. L'accès à un logement décent, couplé à un accompagnement adapté, est central pour ces jeunes. En effet, disposer d'un « chez-soi » stable permet de se construire, de se sentir en sécurité et d'enrayer les ruptures répétées. Ce lieu peut devenir un socle d'émancipation et d'exploration de nouveaux horizons. Toutefois, l'accès à l'autonomie est aussi une épreuve. Vivre seul dans un logement n'est pas une évidence. Cette étape est d'autant plus complexe lorsque les parcours de vie ont été instables et que l'on connait des fragilités multiples. Notre accompagnement vise à favoriser la réactivation du lien social par des participations actives, qu'elles soient plus institutionnelles ou informelles. Des activités collectives sont notamment développées au sein des logements. Pour certains jeunes traversant des crises psychologiques sévères, notre accompagnement n'est pas suffisant. Il sera alors nécessaire de mettre à coté de notre intervention ; un accompagnement spécialisé leur permettant de poursuivre le projet de logement sur le long terme.

3.4. Le KAP Stabilisation – HF4Y (Housing First For Youth)

Le CEMO, à travers son dispositif KAP, rencontre de nombreux jeunes, qui cumulent les vulnérabilités. Le KAP est une réponse pertinente pour nombre de ces derniers. Toutefois, une partie des jeunes rencontrés, au regard des problématiques d'addiction et/ou de santé mentale qu'ils connaissent, n'a souvent pas accès au dispositif. Les conditions pour y accéder (mais aussi pour y rester), malgré toute la souplesse que nous pouvons y mettre, peuvent parfois être assez restrictives pour certains. Les modalités liées à l'accompagnement qui y sont proposées ne correspondent pas toujours à leurs besoins. Les programmes de type Housing First For Youth (HF4Y), qui reposent sur l'idée que l'accès au logement est la première étape vers la réinsertion sociale et le rétablissement, qui envisagent un accompagnement sur un temps long, centré sur le rétablissement et la réduction des risques, peuvent être une réponse pertinente pour ce public très vulnérable. Pour ces jeunes, il est nécessaire de proposer rapidement un logement qui leur permettra de se stabiliser et d'engager un travail sur le long terme. Aussi, l'accompagnement qui y est proposé, souple et adapté à chaque situation spécifique, permettra d'acquérir, pas à pas, plus d'autonomie et d'ouvrir des perspectives d'avenir concrètes sur différentes dimensions. Afin de répondre au maximum à l'ensemble des besoins des jeunes que nous rencontrons, le KAP « Stabilisation » [15] viendra donc compléter les deux modalités d'accompagnement existantes actuellement (KAP « Transit »[16] et KAP « Court-terme »[17]). Dans certains cas, nous imaginions que certains jeunes puissent passer d'un type de prise en charge à l'autre, au vu de l'évolution de leurs besoins dans leur parcours. Par ailleurs, ce projet, qui aura à ses débuts un caractère expérimental, sera adapté, quantitativement et qualitativement, au fur et à mesure des constats qui émergent des suivis des bénéficiaires et des moyens de fonctionnement qui pourront être captés.

3.5. *La pair-aidance*

La pair-aidance constitue une approche innovante qui vise à valoriser le savoir issu de l'expérience vécue au sein des dispositifs psycho-médico-sociaux. Elle repose sur l'implication d'anciens bénéficiaires de services d'aide et de soins au sein des équipes professionnelles. Pour les structures accompagnant des publics vulnérables, cette pratique permet de mieux prendre en compte leurs réalités. Les personnes ayant connu des parcours de vie marqués par la rue, la

15 Nous imaginons, au lancement du projet, permettre 8 prises en charge dans cette modalité. Son développement dépendra toutefois des moyens qui pourront être déployés.

16 Convention de trois mois, prolongeable trois fois, pour une durée maximum d'un an. Possibilité de prolongation de 6 mois supplémentaires si le jeune n'a pas trouvé de solution de relogement au bout d'un an. En octobre 2025, 17 unités de logement étaient destinées au transit.

17 Pour une durée maximum de trois ans. En octobre 2025, 5 unités de logements KAP entraient dans ce cadre.

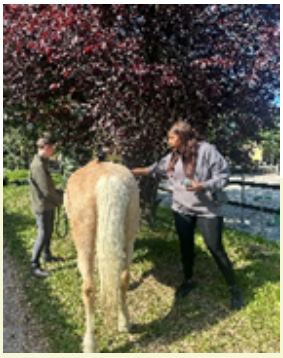
consommation ou des troubles psychiatriques peuvent partager leur expérience et, à travers leur cheminement de rétablissement, soutenir les personnes en situation de fragilité et contribuer à une prise en charge plus adaptée.

Le projet pair-aidance au CEMO est réalisé grâce au FORUM Bruxelles Contre les Inégalités. Il a été soutenu dans sa mise en place par le SMES (projet PAT). Notre pair-aidante a eu l'occasion d'organiser plusieurs formations et intervisions proposées par ce service.

3.6. Camp, sorties, gestion des espaces communautaires

L'affiliation est un pan important de l'autonomie qui se situe dans le rapport à soi, le rapport aux autres, à la communauté et plus largement à la cité. Nous avons constaté que les jeunes, une fois en autonomie, peuvent s'enfermer dans une sorte d'isolement social. A l'inverse, d'autres feront d'abord l'expérience d'un envahissement de leurs relations au sein de leur hébergement menant aux débordements et aux conséquences négatives. Différents moments de rencontre sont proposés aux jeunes du KAP. Des sorties, des camps, des réunions d'habitants, des formations et ateliers sont proposés aux habitants de nos maisons. Des projets d'expression et de créativité sont également organisés. Nous avons également proposé différentes formations collectives autour du logement.

Les mini-camps :


Un mini-camp a été organisé cette année. Il a eu lieu à Nandrin du 05/05 au 07/05. Il a rassemblé une dizaine de participants. Différentes réunions d'organisation du camp ont eu lieu avec les jeunes. Ce dernier a permis aux jeunes de vivre en groupe pendant quelques jours et de travailler une série de points en lien avec l'autonomie. L'organisation de deux camps est prévue dans l'année à venir.

Les sorties et ateliers :

L'équipe KAP organise une activité bimensuelle à destination de l'ensemble des jeunes du projet. Parc de loisirs, musées, activités culturelles, activités sportives sont proposés. Le choix des activités est réalisé dans la mesure du possible avec les jeunes. Nous avons pu, dans ce cadre, nous rendre à l'Atomium (10/03), à la mer (13/8), à Walibi (27/09), organiser la visite de Saint-Nicolas (3/12), inviter les jeunes à un dîner de Noël (21/12), …

Nous avons également proposé **différents ateliers aux jeunes** :

- Ateliers jeux de société (8/6, 1/8, 22/8)
- Atelier « goûter l'écriture » avec la maison poème (4/6 et 18/6)
- Atelier de prévention sur le « surendettement » avec le centre social protestant (19/8)

Ces dernières, ainsi que le projet camp et le projet BD, ont été financés grâce au fonds van der Mersch, visant à améliorer la santé mentale des jeunes.







Les ateliers et rencontres « en rue » et dans les écoles

L'équipe KAP est également présente, à raison d'une fois par mois, avec nos collègues « Hors les murs » lors de la « tonnelle » du vendredi sur la place Morichar. Cela nous permet de rencontrer le public ciblé par le KAP dans un cadre ouvert. Dans ce même objectif, nous avons également participé à deux moments de rencontre avec les jeunes et les familles du quartier au sein duquel le CEMO est avec les jeunes et les familles du quartier au sein duquel le CEMO est implanté Place aux Filles par ex.). Nous avons également mis en place, lors du premier semestre 2025, quelques groupes avec des jeunes des classes supérieures à l'athénée royale Victor Horta de Saint-Gilles, en partenariat avec l'équipe HLM (Hors Les Murs – équipe des travailleurs de rue du CEMO).

Partie 4 – Vers le futur.

L'équipe du KAP est en réflexion continue afin d'améliorer la qualité de l'accompagnement proposé. Différents moments sont organisés en équipe afin d'analyser nos pratiques et les outils proposés. Lors de l'évaluation annuelle du projet, qui a lieu en fin d'année, sont fixés des objectifs qui nous guideront afin de mettre en place de nouvelles actions pour l'année à venir.

Le KAP en 2025 cela a été :

- La mise en place du projet « le logement parlons-en » en partenariat avec les asbl Macadam et Capuche.
- Le développement de notre réseau intersectoriel et plus particulièrement dans l'aide à la jeunesse, le logement et la santé mentale.
- La mise en place de nouvelles collaborations avec les AIS de Forest, Comme chez soi, l'AISE ainsi qu'un partenariat naissant avec une SPIP.
- L'écriture du projet éducatif KAP Stabilisation (HF4Y).
- Le développement du projet des tables du logement, qui fonctionne désormais de manière hebdomadaire.
- La visite de Sa Majesté la Reine dans le projet Léon.
- La mise en place d'un partenariat spécifique avec l'aide à la jeunesse mandatée afin de faire plus facilement entrer dans le dispositif des mineurs en sortie de parcours de l'aide à la jeunesse.
- Le développement de la fonction de pair-aidance autour du bien habiter.
- La création d'outils afin d'accompagner au mieux les jeunes à l'autonomie (KAP de fidélité, accompagnement au bien habiter, ...)
- Le lancement de projets d'expression et de créativité collectifs, et notamment autour de la bande dessinée.
- De nouveaux partenariats afin de reloger plus facilement les jeunes à la sortie du dispositif.

2026 cela sera (on l'espère...) :

- De nouveaux logements pour accueillir des jeunes supplémentaires ainsi que les moyens adéquats afin de leur proposer un accompagnement de qualité.
- L'entrée de nos premiers jeunes, plus vulnérables, dans le dispositif KAP stabilisation.
- Un premier partenariat avec une société de logement social afin de reloger les jeunes en sortie de dispositif.
- De nouveaux partenariats avec des AIS.
- Un premier camp à l'étranger.

- La publication d'une bande dessinée réalisée avec les jeunes et la mise en place de projets collectifs afin de favoriser leur santé mentale.
- Une formation globale de l'équipe autour des principes portés dans les modèles HF4Y.
- Un projet créatif autour de la cuisine.
- L'amélioration de notre partenariat avec les centres publics d'action sociale.
- De nouveaux outils autour du surendettement.
- Le développement de notre réseau autour des jeunes mamans et la création de nouveaux outils afin de les accompagner au mieux.
- L'aboutissement d'un nouveau diagnostic social.
- la création d'un outil permettant de mieux appréhender les trajectoires des jeunes sur le long terme.

Nous voici arrivés au terme de ce rapport d'activité.

Nombre de candidatures, profils des jeunes, secteurs des envoyeurs, jeunes ayant pu accéder à un logement et en étant sortis, nombre de rendez-vous proposés… La première partie de ce rapport présentait une analyse des principaux chiffres issus de cette dernière année. Ces quelques pages mettent en lumière des données particulièrement intéressantes. Nous y soulignons notamment que, malgré une légère baisse des demandes, nous avons pu améliorer la qualité du travail réalisé avec les jeunes rencontrés. Les efforts ont porté plus spécifiquement sur l'offre d'accompagnement des candidats à un logement KAP, ainsi que sur le relogement des jeunes en sortie de KAP.

La seconde partie de cet écrit met quant à elle en avant les différents Projets récemment développés : renforcement de la dynamique intersectorielle, mise en place des « tables du logement » et de « Logement, parlons-en », création d'un projet autour de la pair-aidance, développement d'activités visant à soutenir la santé mentale des jeunes, rédaction du projet éducatif « KAP Stabilisation », ou encore projet d'agrandissement de notre parc de logements. En 2025, l'équipe a ainsi poursuivi le développement de sa « boîte à outils » à destination de ses bénéficiaires. Le KAP est désormais un dispositif plus complet. La diversité des outils proposés permet d'accompagner des profils de jeunes aux parcours et aux besoins parfois très différents.

Toutes ces petites graines semées nécessitent à présent d'être soignées afin de pouvoir grandir. Dans les mois à venir, ces nouveaux projets devront être testés, évalués et ajustés. Après une année marquée par de nombreux mouvements, 2026 s'annonce donc, pour nous, comme une année que nous espérons placée sous le signe de la stabilisation.

Pour faire germer ces projets, certains ingrédients restent toutefois indispensables… et nous ne pouvons-nous empêcher d'aborder la nouvelle année avec une pointe d'inquiétude.

En effet, nos nouveaux objectifs ne pourront être atteints que si nos pouvoirs subsidiant soutiennent ces développements. À ce jour cependant, la non-indexation de certains subsides, conjuguée à l'absence de gouvernement régional, nous empêche de nous projeter sereinement dans l'avenir. Pourtant, depuis plus de 15 ans, le KAP a fait ses preuves en tant que dispositif pertinent et efficace, produisant des résultats très concrets dans la lutte contre le sans-chez-soirisme des plus jeunes et l'accompagnement des jeunes vers l'autonomie.

Plus largement encore, au-delà de ces contraintes, c'est la place accordée à « notre jeunesse » qui nous préoccupe.

Les nouveaux projets de politiques publiques, tels qu'ils apparaissent dans les accords de différents gouvernements, mettent fortement l'accent sur les dynamiques d'activation et l'employabilité. Si ces orientations sont mal calibrées, elles risquent de fragiliser davantage les jeunes que nous accompagnons. Beaucoup d'entre eux ont en effet traversé, au cours de leur parcours, différentes formes de violences et de traumatismes. Dans cette nouvelle phase de leur vie, ils aspirent à se projeter et à se mettre en mouvement, mais ont également besoin de temps pour reprendre des forces, se stabiliser et effectuer des allers-retours afin « d'explorer les possibles ». Nombres d'entre eux, sont également en rupture familiale ou institutionnelle et parfois dans des parcours de rue[18]. Pour ces derniers l'accès aux biens de base (revenu, logement…) et un accompagnement adapté à leur besoin devrait être facilité. Ne pas tenir compte de cette réalité, ni mettre en place les moyens adaptés pour les accompagner au mieux, pourrait avoir des effets délétères sur leurs trajectoires.

Par ailleurs, les jeunes que nous rencontrons n'entrent pas par hasard, à un si jeune âge, dans des parcours d'errance. Ils ont souvent grandi dans des contextes familiaux marqués par la précarité et connu des parcours « en pointillé », jalonnés de multiples ruptures. Il nous semble dès lors essentiel de continuer à investir fortement dans les actions de prévention et sur la qualité des services de base. Pourtant, le récent rapport bisannuel du Service interfédéral de lutte contre la pauvreté le souligne d'ailleurs clairement : les services publics censés garantir l'accès aux droits ne répondent plus suffisamment aux besoins des publics les plus fragilisés. Pour les personnes en situation de pauvreté, « l'aide sociale, le logement et la protection en cas de maladie de longue durée

[18] Ces derniers mois, plusieurs rapports et travaux (rapport du délégué général aux droits de l'enfant, master plan de Brus'help, dénombrements, ...) ont de nouveau mis en avant d'inquiétants chiffres et constats autour du sans-chez-soirisme des plus jeunes. Différentes propositions d'évolution des politiques publiques y sont proposées.

deviennent trop souvent une succession d'obstacles ». Fin de certaines allocations d'insertion, diminution des aides accordées aux jeunes et aux familles en difficulté, crise de l'accès au logement, relèvement des seuils d'accès à certains dispositifs, augmentation des coûts des études… Autant de phénomènes et de mesures qui pourraient avoir un impact majeur sur les plus jeunes et leurs familles. Pourtant, un investissement fort en faveur de leur épanouissement devrait constituer une priorité politique afin de prévenir l'errance des jeunes.

Épilogue

Ce témoignage autour des questions de rupture et d'errance chez les jeunes a été écrit par Ambre, pair-aidante au CEMO, que nous avons pu engager grâce à notre partenariat avec le Forum Bruxelles Contre Les Inégalités. Elle l'a partagé lors d'une journée consacrée à l'accompagnement des jeunes sur le chemin de l'autonomie, organisée le 15 avril 2025 à Namur par Impulsion asbl. Ce texte a été republié dans le N° 444 du Journal du droit des Jeunes.

« Il y a des enfants dont l'autonomie ne chante pas la liberté, mais murmure la solitude. Cela a été mon cas. Dans les lignes qui suivent, je souhaite en témoigner et interpeller. Chez moi, l'autonomie n'a jamais été un choix, mais un cri silencieux dans un foyer brisé. Mes parents se sont séparés avant même que je ne souffle ma première bougie. J'ai d'abord vécu chez mon père, jusqu'à mes huit ans. Une maison où la décharge parentale faisait rage, où la violence était partout, brutale, implacable et parfois matérialisée. C'était un lieu où grandir signifiait apprendre à cacher ses peurs, à faire taire ses pleurs. Puis je suis partie vivre avec ma mère. Elle faisait ce qu'elle pouvait, malgré les démons qui la rongeaient, ses dépendances, ses blessures. Assumer deux enfants, du jour au lendemain, s'est révélé un combat trop dur. Elle était souvent absente, prise dans les méandres de la prostitution, laissant mon frère et moi dans un vide immense et un silence qui pesait...Avec mon frère, nous étions seuls, livrés à nous-mêmes, dans un monde d'adultes. Ma mère partait parfois pendant des jours, laissant 200 euros sur la table, comme une promesse brisée d'attention et de protection. Alors, avec mon frère, on apprenait à se débrouiller, à survivre dans l'ombre de l'absence et à se faire forts. J'ai appris très tôt à marcher seule dans ce désert d'indifférence, à devenir l'ombre de moi-même, forte et fragile. Loin de la chaleur d'un regard tendre, nous avons connu la violence sourde, celle qui déchire sans bruit. Puis il y a eu la pédopsychiatrie, ce lieu où l'on m'a enfermée sous prétexte de soins, où la maltraitance revêt des habits froids, des protocoles et des silences. Un an et demi après ma dernière hospitalisation, un peu avant mes 16 ans, une altercation avec ma mère, un éclat de colère, et la rupture fut définitive. Elle m'a demandé de partir. Je ne suis plus jamais revenue. Laissant place aux institutions, l'Aide à la Jeunesse, des couloirs sans lumière, des portes fermées, des voix étouffées. De place en place, puis sans place en institution, je me suis retrouvée dans la rue, un an environ, à errer, à lutter pour survivre dans

un monde froid et indifférent. Je suis devenue autonome, mais à quel prix ? Une autonomie arrachée, sculptée dans la douleur, la drogue, la survie, une solitude enveloppée de peur et de méfiance. A force de les trouver fermées, je n'osais plus frapper à aucune porte. Mais aujourd'hui, j'écris pour déranger, pour réveiller les consciences, pour que ces mots ne glissent pas comme une pluie froide sur des cœurs endormis. Pourquoi tant d'enfants sont-ils livrés au vide, abandonnés à l'ombre des institutions censées les protéger ? Pourquoi confond-on autonomie et abandon, indépendance et isolement ? L'autonomie ne devrait pas être une survie dans le silence, mais une danse fragile entre soutien et liberté, un chemin éclairé par des mains tendues, des regards vrais. Je suis aujourd'hui pair-aidante, maman solo d'une petite fille de bientôt quatre ans, et je travaille pour l'Aide à la Jeunesse. Parce que j'ai connu l'absence, j'ai choisi d'être cette présence, celle qui dit : « Je suis là. Je te vois. Tu n'es pas seul ». L'autonomie, la vraie, n'est pas un isolement, c'est le courage d'accepter l'aide et la force de se relever, ensemble. Alors j'appelle, j'interpelle, je crie dans le silence : « Ne laissons plus jamais un enfant seul face à ses tempêtes ». Car chaque enfant qui lutte dans l'ombre, c'est toute une société qui se perd. Écoutons leurs voix, tendons-leur la main. Redonnons à l'autonomie son vrai visage : celui d'un chemin où personne ne marche seul. »

Ambre – 15 avril 2025

Annexe 1 – liste des logements KAP 2025

Nom du logement	Commune	Type de logement	AIS/gestionnaire locatif	Type de beaux	Année d'ouverture
KAP PARME 3	Saint-Gilles	Co-location	AIS de Saint-Gilles	Transit	2011
KAP PARME 4	Saint-Gilles	Co-location	AIS de Saint-Gilles	Transit	2011
KAP CRICKX 2	Saint-Gilles	Studio	LPT	Court-terme	2017
KAP CRICKX 3	Saint-Gilles	Studio	LPT	Transit	2017
KAP BERNARD	Saint-Gilles	Appartement – 1 chambre	LPT	Transit	2022
KAP LEON 1	Ixelles	kot-logement solidaire	LPT	Transit	2014
KAP LEON 2	Ixelles	kot-logement solidaire	LPT	Transit	2014
KAP LEON 3	Ixelles	kot-logement solidaire	LPT	Transit	2014
KAP LEON 4	Ixelles	kot-logement solidaire	LPT	Transit	2014
KAP LEON 5	Ixelles	kot-logement solidaire	LPT	Transit	**2024**
KAP VENISE	Ixelles	Appartement – 1 chambre	so-hab	Transit	2021

KAP BOONDEAL	Ixelles	studio	so-hab	Transit	2021
KAP BRASSERIE 1	Ixelles	Appartement – 1 chambre	AIS AISAC	Transit	2022
KAP BRASSERIE 2	Ixelles	Appartement – 1 chambre	AIS AISAC	Transit	2024
KAP THEUX	Etterbeek	studio	LPT	Transit	2024
KAP MONTENEGRO	Forest	Appartement – 1 chambre	LPT	Court-terme	2023
KAP BROGNIEZ	Anderlecht	studio	LPT	Court-terme	2021
KAP CHIMISTE 1	Anderlecht	kot-logement solidaire	AIS AISAC	Transit	2024
KAP CHIMISTE 2	Anderlecht	kot-logement solidaire	AIS AISAC	Transit	2024
KAP SERMENT	Anderlecht	studio	LPT	Court-terme	2025
KAP COLLECTEUR	Anderlecht	studio	LPT	Transit	2025
KAP INDUSTRIE 2	Molenbeek	studio	la MAIS	Transit	2022
KAP INDUSTRIE 3	Molenbeek	Appartement – 1 chambre	le MAIS	Court-terme	2022

Résumé en Français

En avril 2025, nous avons fêté les 15 ans de notre dispositif d'accompagnement à l'autonomie KAP. C'est, en effet, depuis 2010 que le CEMO tente, à travers le développement de cet outil, d'apporter des solutions adaptées à la problématique à la fois aiguë et émergente de l'itinérance chez les jeunes. Notre outil « logement » ainsi que l'accompagnement qui y est lié, mêlant des approches individuelles, collectives et communautaires, continuent de répondre de manière pertinente aux besoins de ces nombreux jeunes qui connaissent, qu'ils soient encore mineurs ou jeunes majeurs, des situations de rupture et/ou d'errance.

2025 a été une année charnière. Elle a en effet permis de lancer une série de projets et d'initiatives, visant à rendre notre dispositif plus complet. Ces dernières s'adressent tout autant aux jeunes que nous accompagnons en logement qu'à ceux qui malheureusement, ne pourront y entrer, au vu des places limitées que nous proposons. Par ailleurs, au sein de certaines actions menées, c'est l'axe préventif qui sera développé. Nous voulons en effet éviter que les jeunes sortant d'institutions ou vivant des difficultés dans leur milieu de vie se retrouvent en situation d'errance.

Notre rapport d'activité commence, dans sa première partie, par une analyse des principaux chiffres issus de cette dernière année. Nombre de candidatures, profils des jeunes, secteurs des envoyeurs, jeunes ayant pu accéder à un logement et en étant sortis, nombre de rendez-vous proposés… Ces quelques pages mettent en lumière des données particulièrement intéressantes. Nous y soulignons notamment que, malgré une légère baisse des demandes (140 en 2025), nous avons pu améliorer la qualité du travail réalisé avec les jeunes rencontrés. Les efforts ont porté plus spécifiquement sur l'offre d'accompagnement des candidats à un logement, ainsi que sur le relogement des jeunes en sortie de KAP. La diversité des secteurs envoyant les jeunes, le nombre légèrement supérieur de garçons candidats, la diversité des profils des parcours des jeunes rencontrés, l'augmentation du nombre de mineurs s'adressant à nous, le peu de jeunes mamans touchées, les excellents résultats en termes de vide locatif et de relogement des jeunes sortant de transit sont également quelques-unes des données intéressantes qui ressortent des autres catégories analysées. En 2025, 34 jeunes et deux enfants ont pu profiter d'un de nos logements et de l'accompagnement spécifique à l'autonomie lié à son occupation. Nous noterons également qu'en 2025, nous avons proposé près de 1000 rendez-vous individuels aux jeunes résidant dans nos logements. Ces derniers se sont fait soit chez eux, soit dans nos bureaux au CEMO, soit directement au sein d'autres institutions (CPAS, hôpitaux, médecins, AIS, école, ...). Les jeunes ne se sont pas présentés à environ 30 % des rendez-vous fixés. Nous avons également eu environ 280 rendez-vous dans le cadre de candidatures KAP. C'est donc plus de 1200 rendez-vous qui ont été proposés aux jeunes en

2025. Les thématiques abordées lors des rencontres avec ces jeunes sont très diverses. De manière non exhaustive, elles peuvent concerner des démarches administratives, la gestion du budget, la formation et la scolarité, la question du bien-habiter et le logement, des questions concernant la santé ou la santé mentale, les liens avec la famille, ... Elles peuvent aussi s'articuler autour de moments de discussions et de rencontres plus informelles. Au-delà de ces rencontres individuelles, de nombreux échanges sont réalisés avec les jeunes à travers le téléphone et les réseaux sociaux. Des moments de rencontre collective sont également régulièrement organisés. Cet accompagnement spécifique leur a permis d'acquérir plus d'autonomie, que ce soit sur les dimensions fonctionnelles, relationnelle ou globale.

La seconde partie de ce rapport d'activité met en avant les différents projets qui ont été mis en place ces derniers mois. Renforcement de la dynamique intersectorielle, mise en place des « tables du logement » et de « Logement, parlons-en », développement de projets autour de la pair-aidance, création d'activités visant à soutenir la santé mentale des jeunes, rédaction du projet éducatif « KAP Stabilisation » sont quelques-uns des axes développés. En 2025, l'équipe a continué à élargir sa « boîte à outils » à destination de ses bénéficiaires. Le KAP est désormais un dispositif plus complet. Il permet d'accompagner des profils de jeunes aux parcours et aux besoins parfois très différents.

Nous finirons ce rapport sur les objectifs de développement futur. Le premier est d'augmenter de quelques unités notre parc de logements afin de répondre aux demandes de jeunes supplémentaires. Le second est de proposer une nouvelle modalité d'accompagnement inspirée des modèles HF4Y (KAP stabilisation), qui viendra s'articuler au KAP Transit et au KAP court- terme que nous développons déjà. Au-delà de ces axes spécifiques, nous souhaitons pérenniser l'ensemble des projets lancés qui, au vu des premiers éléments d'évaluation qui en ressortent, répondent aux besoins divers des jeunes accompagnés. Nous ne pouvons toutefois pas nous empêcher de commencer cette nouvelle année avec une pointe d'inquiétude. En effet, ces nouveaux objectifs ne pourront être atteints que si nos pouvoirs subsidiants soutiennent ces développements. À ce jour cependant, la non-indexation de certains subsides, conjuguée à l'absence de gouvernement régional, nous empêche de nous projeter sereinement dans l'avenir. Par ailleurs ce rapport souligne également, à travers différents constats et témoignages, les nombreuses difficultés rencontrées par les jeunes et les familles les plus vulnérables. Les différentes politiques publiques, actuellement mises en place, pourraient avoir pour effet une fragilisation accrue de ces derniers. Le risque est qu'un nombre plus important de jeunes se retrouvent dans des situations précaires et viennent s'ajouter au nombre de personnes en situation de sans chez-soirisme, qui est croissante depuis plusieurs années.

Overzicht in het Nederlands

In april 2025 vierden wij het 15-jarig bestaan van ons begeleidingssysteem naar autonomie KAP. Sinds 2010 tracht het CEMO via de ontwikkeling van dit instrument passende antwoorden te bieden op de zowel acute als groeiende problematiek van dakloosheid en zwerverschap bij jongeren. Ons "woon"-instrument en de daaraan gekoppelde begeleiding, die individuele, collectieve en gemeenschapsgerichte benaderingen combineert, blijven op een relevante manier inspelen op de noden van de vele jongeren die – minderjarig of jongvolwassen – te maken krijgen met situaties van breuk en/of zwerven.

2025 was een sleutelmoment. Het jaar maakte het mogelijk een reeks projecten en initiatieven op te starten met als doel ons systeem verder te versterken en te vervolledigen. Deze richten zich zowel tot de jongeren die wij begeleiden binnen een woontraject, als tot zij die hier – wegens het beperkte aantal beschikbare plaatsen – helaas geen toegang toe krijgen. Daarnaast wordt binnen bepaalde acties expliciet ingezet op een preventieve pijler. Wij willen immers vermijden dat jongeren die instellingen verlaten of moeilijkheden ervaren in hun leefomgeving, in een situatie van zwerven terechtkomen.

Ons activiteitenverslag start in het eerste deel met een analyse van de belangrijkste cijfergegevens van het voorbije jaar: het aantal kandidaturen, de profielen van de jongeren, de herkomstsectoren van de doorverwijzingen, het aantal jongeren dat toegang kreeg tot een woning en deze opnieuw verliet, het aantal aangeboden afspraken, enzovoort. Deze pagina's brengen bijzonder interessante gegevens aan het licht. Zo benadrukken wij onder meer dat, ondanks een lichte daling van het aantal aanvragen (140 in 2025), de kwaliteit van het werk met de ontmoetingen met jongeren werd verbeterd. De inspanningen waren vooral gericht op het begeleidingsaanbod voor woningkandidaten en op de herhuisvesting van jongeren bij uitstroom uit KAP. De diversiteit aan doorverwijzende sectoren, het licht hogere aantal mannelijke kandidaten, de uiteenlopende trajecten en profielen van de jongeren, de toename van het aantal minderjarigen dat zich tot ons richt, het beperkte aantal jonge moeders dat bereikt wordt, evenals de zeer goede resultaten inzake leegstand en herhuisvesting van jongeren die het transittraject verlaten, behoren eveneens tot de opvallende vaststellingen.

In 2025 konden 34 jongeren en twee kinderen gebruikmaken van één van onze woningen, met de daarbij horende specifieke autonomiegerichte begeleiding. We merken bovendien op dat er in 2025 bijna 1.000 individuele afspraken werden aangeboden aan de jongeren die in onze woningen verblijven. Deze vonden plaats bij hen thuis, in onze kantoren bij het CEMO of rechtstreeks binnen andere instellingen (OCMW, ziekenhuizen, artsen, SVK/AIS, school, …). Ongeveer 30% van de vastgelegde afspraken werd niet nagekomen. Daarnaast vonden er

ongeveer 280 afspraken plaats in het kader van KAP-kandidaturen. In totaal werden er in 2025 dus meer dan 1.200 afspraken aangeboden aan jongeren.
De thema's die tijdens deze ontmoetingen aan bod kwamen, zijn zeer divers. Niet-exhaustief kunnen zij betrekking hebben op administratieve stappen, budgetbeheer, opleiding en schoolloopbaan, wonen en goed wonen, fysieke en mentale gezondheid, familiale relaties, enzovoort. Daarnaast is er ook ruimte voor meer informele gesprekken en ontmoetingsmomenten. Naast deze individuele contacten zijn er talrijke uitwisselingen met jongeren via telefoon en sociale media. Ook collectieve ontmoetingsmomenten worden regelmatig georganiseerd. Deze specifieke begeleiding heeft de jongeren in staat gesteld hun autonomie te versterken, zowel op functioneel, relationeel als globaal niveau.

Het tweede deel van dit activiteitenverslag belicht de verschillende projecten die de voorbije maanden werden opgezet. Het versterken van de intersectorale dynamiek, de oprichting van de "woontafels" en van "Wonen, laten we erover praten", de ontwikkeling van projecten rond peer support (pair-aidance), de creatie van activiteiten ter ondersteuning van de mentale gezondheid van jongeren en de uitwerking van het pedagogisch project "KAP Stabilisatie" zijn enkele van de ontwikkelde krachtlijnen. In 2025 bleef het team zijn "toolbox" voor begunstigden verder uitbreiden. KAP is vandaag een completer systeem, dat de begeleiding mogelijk maakt van jongeren met zeer uiteenlopende trajecten en noden.

Tot slot bespreken wij in dit verslag de toekomstige ontwikkelingsdoelstellingen. De eerste bestaat erin ons woningpark met enkele eenheden uit te breiden om bijkomende jongeren te kunnen opvangen. De tweede is het aanbieden van een nieuwe begeleidingsmodaliteit geïnspireerd op de modellen van Housing First for Youth (HF4Y – KAP Stabilisatie), die zal aansluiten bij het bestaande KAP Transit en KAP Kortdurend traject. Naast deze specifieke doelstellingen willen wij alle opgestarte projecten verduurzamen, aangezien de eerste evaluatie-elementen aantonen dat zij beantwoorden aan de diverse noden van de begeleide jongeren.

Toch starten wij dit nieuwe jaar met een zekere bezorgdheid. Deze nieuwe doelstellingen kunnen immers enkel worden gerealiseerd indien onze subsidiërende overheden deze ontwikkelingen blijven ondersteunen. De niet-indexering van bepaalde subsidies, in combinatie met het ontbreken van een regionale regering, maakt het vandaag moeilijk om de toekomst met vertrouwen tegemoet te zien. Daarnaast onderstreept dit verslag, aan de hand van verschillende vaststellingen en getuigenissen, de talrijke moeilijkheden waarmee de meest kwetsbare jongeren en gezinnen geconfronteerd worden. Het huidige overheidsbe leid zou kunnen leiden tot een verdere verzwakking van deze groepen. Het risico bestaat dat een toenemend aantal jongeren in

precaire situaties terechtkomt en zich voegt bij de groeiende groep mensen in een situatie van dak- en thuisloosheid, die al meerdere jaren in stijgende lijn is.

Avec le soutien de :

l'Aide à la Jeunesse
Arc En Ciel
Bruxelles Logement
la Commission Communautaire Francophone
la Fédération Wallonie-Bruxelles
la Fondation Roi Baudouin
Vivalis